



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 30 Novembre 2023

Compte-Rendu

Présents	6	GUIBERTI Frédéric, VANDERMARLIERE Gilles, CLAUS Yves, GADAT Sophie, FORTIER Sébastien, BERLIER Gilles
Pouvoir(s)	1	BALENO Alexandra a donné pouvoir à Sophie GADAT
Absent(s)	4	ANTOINE Sarah, AHYI-SENA Emmanuelle, BONTRON Thibault, THIERY Mathilde

1- Rapport Nicot Eaux Pluviales Clavel

A la demande de la Commune, la Société Nicot (Annecy) a étudié le problème lié aux eaux pluviales sur le secteur de Clavel. En effet, ce réseau sature fréquemment, provoquant des ravinements dans une parcelle agricole, mais aussi des inondations au niveau de quelques habitations. Ce réseau est sous-dimensionné, sa pente très faible, et les canalisations sont bien inférieures à ce qu'il se fait pour les eaux pluviales.

Ainsi, les travaux proposés consistent à rétablir l'exutoire naturel des eaux pluviales en direction de la zone humide et le ruisseau naissant dans la combe. Pour cela, il est nécessaire de créer une canalisation de 500 mm jusqu'à la parcelle A 368 (commune) ; le linéaire de canalisation à créer étant de 280 m. Le coût estimé des travaux serait approximativement de 178 673 € TTC. Cette somme étant conséquente, une réflexion est nécessaire.

2- Installation d'une forêt pédagogique sur une parcelle de forêt communale

VU l'article L214-5 du code forestier détaillant le suivi des aménagements publics des bois et forêts des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que cette action s'inscrit dans le cadre du programme pédagogique de l'école primaire de Boège, sous l'accompagnement de l'association des Communes Forestières de Haute-Savoie,

CONSIDERANT que les forêts communales relèvent du régime forestier et que les actions proposées devront être compatibles et cohérentes avec les objectifs fixés par le document d'aménagement en vigueur,

CONSIDERANT que la collectivité propriétaire n'a aucune obligation d'accepter les actions qui lui seraient proposées par un tiers et qu'elle reste décisionnaire finale,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE le principe de l'accueil d'une Forêt Pédagogique au sein de la forêt communale, sur le tènement communal forestier de Super Saxel, et cadastrée OA 2594, l'ensemble boisé recouvrant au total 605 423 m².

AUTORISE la réalisation de visites de terrain et d'actions sylvicoles ponctuelles, en cohérence avec le document d'aménagement et sous l'accompagnement de l'association des communes forestières de Haute Savoie,

DECIDE de mettre à disposition de toute l'école primaire de Boège, une surface de 5000 m² sur la parcelle OA 2594.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

3- Réfection de la croix de Clavel

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur François LONGCHAMP. Ce dernier propose de participer financièrement à la réfection de la croix de Clavel.

Pour rappel, cette croix est située sur la parcelle communale A 234 au lieu-dit Clavel.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'étudier cette proposition en lien avec le service de la paroisse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le service de la paroisse afin d'étudier la proposition de Monsieur LONGCHAMP.

4- Mise en Place d'un 13^{ème} mois (1/2 en juin et ½ en décembre) et annulation prime de fin d'année

Vu la délibération 2021-42 relative à la mise en place d'une prime de fin d'année pour les agents communaux,

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour annuler cette délibération n° 2021-42 et instaurer à la place un 13^{ème} mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'annulation de la délibération n°2021-42 relative à l'instauration d'une prime de fin d'année,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place un 13^{ème} mois pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels ayant au moins six mois de présence continue ou discontinue dans l'année,

DECIDE le versement de ce 13^{ème} mois pour moitié en juin et autre moitié en novembre de chaque année à compter de l'année 2024,

PRECISE que le montant de ce 13^{ème} mois s'appuie sur le traitement indiciaire du mois précédent le versement de la prime.

5- Demande de subvention pour réhabilitation du gîte communal (Etat, Région, Département)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est urgent de procéder à des travaux d'isolation et de réfection du toit pour le gîte communal. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de rechercher des subventions auprès de l'état, de la région, du département.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à rechercher des subventions auprès de l'état, de la région et du département,

PRECISE qu'une étude thermique sera réalisée,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

6- Demandes de subventions

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des établissements scolaires et des associations demandant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS
ECOLE ELEMENTAIRE DE BOEGE (Classe Découverte volcans)	50 € x 10 enfants	500 €
APE ECOLE PRIVEE DU CHATEAU (sorties éducatives, culturelles, sportives)	50 € x 4 enfants	200 €
SKI CLUB DE VILLARD	20 € x 6 enfants	120 €

7- INFORMATIONS

↳ Monsieur le Maire présente au Conseil l'aide du département (CDAS sur 3 projets) :

- Toit Salle des Fêtes : 30 000 €
- Voirie : 19 841 €
- Conteneurs : 7 023 €

Le Conseil Municipal remercie l'aide du Département ainsi que nos deux conseillers Départementaux Chrystelle BEURRIER et Joël BAUD-GRASSET.

Fin de séance : 20h55

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Frédéric GUIBERTI

Yves CLAUS

